

La stratégie de renforcement de la langue française en Europe

Philippe Etienne

Directeur Général de la Coopération internationale
et du développement au ministère des Affaires étrangères

Parmi les 450 millions de citoyens européens, 70 millions sont francophones et 12 autres millions apprennent le français.

Le ministère des Affaires étrangères a élaboré une stratégie de promotion du français en Europe, conforme avec celle du plurilinguisme au moment de l'adhésion de 10, et même bientôt 12 nouveaux pays membres.

Pour que la langue française reste une langue de communication internationale, son avenir doit être assuré en Europe, tant au sein des systèmes éducatifs des pays qui la composent que dans ses institutions.

Notre coopération travaille ainsi au développement du plurilinguisme dans les systèmes éducatifs nationaux des pays membres, comme au respect de ce plurilinguisme dans la fonction publique communautaire, et ceci en partenariat avec les Etats membres francophones et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Un objectif clair : deux langues étrangères vivantes pour tous les citoyens européens

L'Union Européenne a fait de l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes dans les systèmes éducatifs nationaux sa priorité lors du Conseil Européen de Barcelone (mars 2002). Cette priorité a été réaffirmée dans la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions intitulée « Nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme » (novembre 2005). Pourtant, elle n'est pas encore suivie d'effet dans tous les pays européens.

Le ministère des Affaires étrangères entend conforter dans ce contexte la présence du français au sein des systèmes éducatifs nationaux.

Notre effort porte d'abord sur la formation des enseignants. Il se traduit par l'organisation de stages pédagogiques sur place et en France, l'octroi de bourses, la mise à disposition de lecteurs ou encore par le développement de partenariats avec nos instituts de formation des maîtres (IUFM). En 2004, un plan triennal de formation de 2.000 enseignants de français des pays d'Europe centrale et orientale est venu compléter ce dispositif. Ce plan a permis de renforcer la priorité donnée à la rénovation des pratiques pédagogiques et à la création d'outils innovants.

Les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE)

constituent, en effet, un outil essentiel de notre action : formation de réseaux d'enseignants spécialistes du multimédia ; soutien à la création de sites portails pour le français, (par exemple, le site *Frantice* en Pologne et le site de ressources numériques éducatives en Hongrie, lancé en octobre dernier auprès de 52 établissements) ; financement de supports audiovisuels et de dispositifs d'enseignement interactif développés avec nos partenaires (« 7 jours sur la planète » diffusé par TV5 par exemple).

Le ministère des Affaires étrangères attache une importance particulière aux établissements bilingues francophones qui scolarisent 50.000 élèves en Europe, lesquels constituent, un vivier de recrutement des filières francophones universitaires ainsi que des établissements d'enseignement supérieur français. Ce vivier s'ajoute aux lycées français à l'étranger (réseau de l'AEFE). Ces deux réseaux sont d'ailleurs appelés à développer des synergies avec l'appui des dispositifs de coopération linguistique et éducative.

La promotion des tests et certifications désormais harmonisés dans le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe, constitue un levier supplémentaire en faveur de la qualité des enseignements de français et de la coopération avec les autorités locales, en matière notamment d'évaluation et de curricula.

S'agissant des départements d'études françaises dans l'enseignement supérieur, la France accompagne la remise à niveau de leurs cursus que le processus de Bologne accélère. A titre d'exemple, un projet régional est engagé en Pologne et en République tchèque : création d'un réseau inter-universitaire de départements d'études françaises ; école doctorale ; établissement d'une base de données centrale des mémoires de maîtrise et des thèses.

Conforter la place du français dans les institutions européennes : un enjeu majeur, un engagement de la Francophonie

Bilatérale avec la création dès 1992 du Fonds d'intervention pédagogique, notre politique de promotion du français dans l'Union européenne est devenue principalement multilatérale avec la signature, en 2002, d'un *Plan pluriannuel d'action pour le français dans l'Union Européenne* par l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Communauté française Wallonie-Bruxelles, la France et le Grand Duché de Luxembourg.

Ce plan est essentiellement consacré à la mise en place de formations en français à destination des fonctionnaires des pays de l'Union européenne et pays candidats à l'adhésion : diplomates, experts nationaux détachés, traducteurs, interprètes des pays candidats, journalistes accrédités auprès de l'Union. Il se décline à ce jour en :

- 17 plans nationaux qui, en 2006, ont permis de former 7148 fonctionnaires au français.
- 10 mémoranda déjà signés au niveau ministériel avec la Roumanie, la Hongrie, la Slovénie, la Bulgarie, la Lituanie, la Slovaquie, la Croatie, la République tchèque, l'Estonie, l'Autriche). D'autres sont en cours de négociation. Les pays signataires s'engagent à former leurs diplomates et fonctionnaires au français des relations européennes durant trois ans et à tenir compte des compétences francophones acquises pour leur promotion et leur affectation. La grande majorité de ces pays cofinancent les formations.
- 9 accords de coopération ont été signés avec les directeurs d'écoles nationales d'administration, d'Instituts diplomatiques des ministères des Affaires étrangères et d'institutions multilatérales de formation (Collèges européens de Bruges - pour la formation initiale - et de Natolin, l'IEAP de Maastricht (pour la formation continue

de fonctionnaires de toute l'Europe) pour le renforcement de l'enseignement, de l'usage et de la visibilité du français.

Les ministres participant à la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Bucarest le 26 septembre 2006, ont signé un vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales et régionales. Ils s'engagent, ainsi que leurs représentants et délégués, à s'exprimer en français lorsque c'est leur seule langue nationale ou officielle ; à faire une part équitable à l'expression en français lorsque leur pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, illustrant ainsi leur diversité culturelle ; à privilégier l'expression en français dans tous les autres cas où l'usage de leur ou de leurs langues nationales ou officielles, autres que le français n'est pas possible.

Le ministère des Affaires étrangères accompagne sur un plan bilatéral la mise en œuvre du Plan. Soucieux de la qualité des cours dispensés par les établissements culturels (Instituts, centres ou Alliances françaises), il organise des stages de formation continue pour les professeurs en charge de ces publics cibles (Alliance française de Bruxelles en février et juin 2006 ; Centre Culturel et de Coopération de Sofia en octobre) et s'apprête à mutualiser plusieurs outils au bénéfice du réseau français à l'été 2006 : ressources pédagogiques en ligne, plate-forme de formation à distance, application pour la conception, le pilotage et l'évaluation des offres de cours.

Il prend aussi en charge des séjours linguistiques individuels en immersion pour de hauts fonctionnaires des institutions européennes. Il assure, avec le concours du Centre des études européennes de Strasbourg (ENA), des séminaires en français destinés à des administrateurs de l'Union européenne ou à des fonctionnaires en charge du suivi des dossiers en amont des présidences européennes (Finlande et Autriche en 2005 ; Portugal et Slovénie en 2006). Ces séminaires visent à sensibiliser les participants aux positions françaises en matière de construction européenne et à échanger sur la conduite d'une Présidence.

Dans le cadre de la négociation du nouveau statut de la fonction publique communautaire, la France a veillé à ce que la place privilégiée du français au sein des institutions soit préservée. Ainsi, les épreuves de recrutement des fonctionnaires européens comportent désormais l'obligation de maîtriser une seconde langue en plus de la langue maternelle. Par ailleurs, une troisième langue, en plus des deux premières, constitue désormais l'une des conditions de la première promotion des futurs fonctionnaires communautaires.

De même, le ministère des Affaires étrangères s'efforce-t-il de veiller à la préservation de la place du français lors de la création de nouvelles agences européennes, dont les régimes linguistiques sont à ce jour très variés.

Si elle est un enjeu fondamental en soi, la promotion de la langue française est aussi au cœur des programmes de coopération conduits par la France. Elle est le préalable indispensable tant de nos coopérations universitaires, techniques et audiovisuelles que de la politique d'attractivité de la France. Elle est donc plus que jamais la priorité forte du ministère des Affaires étrangères, ainsi que l'ont rappelé M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères et Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie au cours de ces derniers mois.

L'engagement des professeurs de français et de leurs associations est un élément clé de cette mobilisation. Dans nombre de pays d'Europe, la décision d'assurer l'enseignement d'une seconde langue relève par exemple d'une collectivité territoriale ou locale, parfois même du chef d'établissement. Le rôle des associations de professeurs s'en trouve renforcé car de leur action dépend parfois la création ou le maintien d'un

poste d'enseignant de français. Le ministère des Affaires étrangères sait le mérite de ces militants qui mettent leur enthousiasme, leur temps, leur énergie mais aussi leurs compétences au service de la cause du français. C'est pourquoi, il soutient résolument ces associations en contribuant à la formation, à l'organisation de congrès nationaux et internationaux tel celui de Vienne, en favorisant l'émergence de projets pédagogiques (Grèce, Roumanie, Ukraine en 2006), en encourageant les responsables à se former à la gestion et à l'animation des associations, ou encore, en les invitant dans le cadre du programme « Allons en France ». Durant ces quatre dernières années, plus de 8,5 millions d'euros auront été consacrés à la communauté des professeurs de français d'Europe. Nous sommes déterminés à développer ce partenariat qui est une relation de travail mais aussi d'amitié.